

AVIS AUX RÉSIDENTS | BOULEVARD VANIER

Travaux de réfection de chaussée

Baie-Comeau, le 10 juillet 2025

Description sommaire des travaux

- Les travaux consistent à enlever le pavage existant du boulevard Vanier ainsi que les bordures en béton des îlots situés au centre du boulevard, entre les numéros civiques 1261 et 1614. Des remplacements localisés sont prévus en façade des résidences n° 1502, 1526, 1538, 1550, 1562, 1574, 1586, 1600 et 1614.
- Certaines sections de trottoir en béton, de longueur variable (3,5 à 56,5 m), sont à démolir pour être reconstruites à neuf, soit du côté droit, en façade des résidences n° 1306, 1390 et 2420 et du côté gauche, en façade des résidences n° 1261, 1349, 1363, 1365, 1375, 1401, 1413, 1419, 1455, 1503, 1515, 1551, 1563, 1575, ainsi qu'à l'emplacement du 2215, rue Alice.
- Les bordures et les trottoirs à remplacer en façade des résidences sont prévus être reconstruits au même emplacement et être de même largeur. Donc, aucuns travaux de réaménagement de terrain ou de stationnement privé ne sont requis. Seulement des réparations de remise en état. La remise en état consiste à remettre en place les matériaux réutilisables ou remplacés par du pavage neuf et du gazon en plaques.
- Les terrains, côté gauche et droit, sont définis par la ligne centrale de rue qui est située approximativement au centre des îlots de gazon. Dans ce cas-ci, l'emplacement des lampadaires d'éclairage de rue représente bien cette ligne de centre. Le côté droit étant celui des numéros civiques pairs et le côté gauche, celui des numéros impairs.
- De nouvelles bordures en béton seront construites afin de réaménager des îlots centraux entre le 1261 et le 1614, boul. Vanier ainsi qu'à l'extrémité du boulevard, entre le trottoir existant de la rue Napoléon et la bordure face au 1614, boul. Vanier.
- Des travaux en tranchée sont nécessaires afin de remplacer 108 mètres de conduites d'égout pluvial, soit 51 mètres, du côté gauche, entre la ligne mitoyenne des adresses 1301 et 1315, boul. Vanier, jusqu'à l'intersection de la rue Alice et 57 mètres, du côté droit, entre les 1390 et 1420, boul. Vanier.
- Aucun travail de remplacement de services privés d'eau potable et d'égouts n'est prévu entre la conduite principale et les limites des propriétés privées. De ce fait,

aucune interruption en alimentation temporaire n'est requise. Les résidents pourront continuer à utiliser normalement les services d'eau potable et d'égouts.

- Aucune excavation de plus de 500 mm de profondeur n'est requise derrière les bordures et les trottoirs situés en façade des résidences, ce qui représente très peu d'impacts sur les aménagements privés des résidents impactés par les travaux.
- L'éclairage de rue existant est conservé. Aucun travail d'électricité n'est prévu au contrat.
- Les trois îlots de gazon centraux, situés entre le 1261 et l'intersection de la rue Napoléon, seront reconstruits beaucoup plus large que ceux existants. La largeur actuelle étant de 3,6 m passera à 10 m.
- Afin de réduire les coûts de construction ainsi que d'entretien, la Ville a fait le choix de diminuer le nombre de voies de circulation à une seule, dans chacune des directions. Une aire de stationnement en bordure du boulevard est conservée des deux côtés, aux emplacements existants.
- L'aménagement existant est composé de deux voies de circulation de 3,5 m et d'une aire de stationnement de 2,5 m de largeur de chaque côté.
- Le nouvel aménagement sera composé d'une voie de circulation de 4 m et d'une aire de stationnement de 2,8 m de largeur de chaque côté aux emplacements où le stationnement est déjà existant.
- En plus des économies de coûts, la réduction des voies de circulation permettra, comme plusieurs études le prouvent, une diminution de la vitesse moyenne des véhicules.